

# ASSEMBLEE NATIONALE

18 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 103

présenté par  
M. POIGNANT, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----

### AVANT L'ARTICLE 5 *BIS*

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> *bis* : « Dispositions relatives aux collectivités territoriales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.